

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.10.103.B**

**Acquisition et  
maintenance de  
photocopieurs  
numériques  
connectés : appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

**Excusé(s) représenté(s)** :

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NUMERIQUES CONNECTES : APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

La ComAGA remplace progressivement les imprimantes personnelles, très coûteuses à l'utilisation par des matériels de type "copieurs numériques connectés", utilisés par des groupes de travail. Ces matériels permettent des fonctionnalités supplémentaires comme le fax, la numérisation de documents et des possibilités d'impression avancées : recto/verso, plusieurs pages par feuille, agrafage.

La maintenance inclut la mise à disposition de tous les consommables, hors papier, qui permettent l'utilisation des matériels. Ceci permet de maîtriser les coûts liés aux impressions.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché ayant pour objet l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques connectés.

Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes suivantes :

1<sup>ère</sup> année : minimum 6 000 € HT et maximum 24 000 € HT

2<sup>ème</sup> année : minimum 25 000 € HT et maximum 100 000 € HT

3<sup>ème</sup> année : minimum 25 000 € HT et maximum 100 000 € HT

4<sup>ème</sup> année : minimum 40 000 € HT et maximum 120 000 € HT

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 17 octobre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation

**DE PRECISER que :**

- la durée du marché est de 12 mois à compter de sa date de notification,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans
- La période de maintenance et de formation correspond à une durée de cinq ans à compter de la date d'admission des matériels concernés.

**D'IMPUTER** la dépense sur les articles 2183 et 6156 pour le budget général, développement économique, eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 novembre 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>12 novembre 2008</b>